



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 18

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 17

DATE DE CONVOCATION :

29 mars 2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY (arrivée à 19h05), Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE (arrivée à 18h30), M. Cédric METIVIER

Absents excusés : Mme Carine ADELAÏDE a donné procuration à M Jean-Luc ADELAÏDE, M. André VAUTIER

Secrétaire de séance : M. François VANNIER

A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte de gestion et Compte administratif 2023 – Budget principal
3. Compte de gestion et Compte administratif 2023 – Budget annexe Lotissement du Bourg
4. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
5. Taux d'imposition 2024
6. Affectation du résultat – Budget principal
7. Budget principal 2024
8. Budget annexe Lotissement du Bourg 2024
9. Fongibilité des crédits

Intervenant :

M. LE MAIRE
M. VANNIER
M. VANNIER

M. VANNIER
M. VANNIER
M. VANNIER
M. VANNIER
M. VANNIER
M. VANNIER

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte de gestion et Compte administratif 2023 – Budget principal

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2023 :

- section de fonctionnement : 325 986,68 €

- section d'investissement : 92 323,15 €

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	523 891,89 €
012	Charges de personnel	911 229,06 €
65	Autres charges de gestion courante	216 822,85 €
66	Charges financières	9 983,03 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
014	Atténuation de produits	6 333,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
042	Op ordre entre sections	43 764,39 €
023	Virt à investissement recettes	0,00 €
	TOTAL	1 712 024,22 €

RECETTES		
70	Produits des services	113 509,79 €
73	Impôts et taxes	673 006,00 €
731	Impositions directes	594 155,00 €
74	Dotations et participations	549 915,92 €
75	Autres produits de gestion courants	67 445,92 €
013	Atténuation de charges	15 178,95 €
77	Produits exceptionnels	7 666,93 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	868,95 €
002	Excédent antérieur reporté	0,00 €
042	Op ordre entre sections	16 263,44 €
	TOTAL	2 038 010,90 €

325 986,68 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	16 263,44 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
16	Charges financières	95 701,77 €
20	Immobilisations incorporelles	2 936,74 €
204158	Subv équip nature pers droit public	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	296 290,32 €
23	Immobilisations en cours travaux	19 082,40 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
	TOTAL	430 274,67 €

RECETTES		
001	Excédent antérieur reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	43 764,39 €
021	Virt section Fonctionnement	0,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	429 521,18 €
13	Subventions d'investissement	49 312,25 €
16	Emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immos corporelles (aliénations)	0,00 €
024	Produits des cessions	0,00 €
	TOTAL	522 597,82 €

92 323,15 €

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est en adéquation avec le Compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'année 2023.

VOTANTS : 15 POUR : 15

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2023. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'année 2023.

VOTANTS : 13 POUR : 13

3. Compte de gestion et Compte administratif 2023 - Budget annexe Lotissement du Bourg

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2023 :

- section de fonctionnement : 0 €

- section d'investissement : - 53 559,69 €

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	38 366,61 € €
043	Frais accessoire d'achat	1 947,44 €
66	Intérêts des emprunts, dettes	1 947,44 €€
042	Variation des en-cours de production de biens	237 698,53 €
TOTAL		279 960,02 €

	RECETTES	
013	Intégration de la maison en stock	80 000,00 €
70	Vente des terrains	0,00 €
77	Mandats annulés	150,00 €
042	variation en cours de production	197 862,58 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 947,44 €
TOTAL		279 960,02 €

0 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	
16	Remboursement d'emprunts	93 395,64 €
040	Travaux en cours	197 862,58 €
TOTAL		291 258,22 €

	RECETTES	
040	Travaux en cours	237 698,53 €
TOTAL		237 698,53 €

- 53 559,69 €

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est en adéquation avec le Compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'année 2023 pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 15

POUR : 15

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2023. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'année 2023 pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 13

POUR : 13

4. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Exposé de Monsieur VANNIER

Arrivée de Monsieur Mayeul MACE à 18h30

Chaque association a présenté un dossier de demande de subvention comme chaque année, ce qui permet de suivre l'évolution des associations. La commission finances a étudié ces dossiers en tenant compte de plusieurs critères tels que la trésorerie générale des associations, l'exécution budgétaire de la saison écoulée et le prévisionnel de la saison nouvelle, la présence ou non de salariés. La commission a ensuite déterminé un montant de subvention par association à proposer au conseil municipal.

Rappel : « Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l'élu concerné (Président, trésorier de l'association...), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions à l'association. »

Monsieur VANNIER donne une précision sur la proposition de la commission pour la subvention du FCBO : la commune versera la somme de 8 500 €. Un bilan intermédiaire pourra être faite à l'automne 2024, pour étudier un éventuel versement du solde, en fonction des résultats et des avancées budgétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission 2024	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENT.	Elus ne prenant pas part au vote
Amicale du souvenir ranvillais	1 000,00 €	16	16			
FCBO	10 500,00 €	16	15		1	
Joie et sourire	500,00 €	16	16			
Gymnastique	500,00 €	15	15			C. Courbier
Judo	5 000,00 €	16	16			
Jumelage Ranville-Motten	2 000,00 €	14	14			F. Vannier, I. Grana
Tennis	3 700,00 €	15	15			C. Métivier
Les Foulées ranvillaises	1000,00 €	16	16			
Chevalets temps libre	250,00 €	16	16			
Palette en liberté	250,00 €	16	16			
Ass parents collègue	200,00 €	14	14			C. Métivier, K. Gletty
Ass parents APE Ranville	200,00 €	16	16			
SNSM Ouistreham	200,00 €	16	16			
SNSM Dives	200,00 €	16	16			
Subvention achat vélo électrique	1 700,00 €	16	16			
	27 200 €					

Arrivée de Monsieur Michel EURY à 19h05

5. Taux d'imposition 2024

Exposé de M. VANNIER

Les conseils municipaux doivent délibérer sur trois taux d'imposition : taux de la taxe foncière des propriétés bâties, taux de la taxe foncière des propriétés non bâties et taux de la taxe d'habitation, qui s'applique aux logements non principaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux de taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties, suivants pour l'année 2024 :

Foncier bâti 42.22

Foncier non bâti 48.05

Taxe d'habitation 10.52

Les taux communaux restent inchangés pour l'année 2024.

VOTANTS : 17

POUR : 17

6. Affectation du résultat – Budget principal

Exposé de M. VANNIER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2023 d'un montant de 425 986,68 € et décide de reporter :

- 100 000€ en section de fonctionnement, au chapitre 002

- 325 986,68 € en section d'investissement, affectation complémentaire en réserves, à l'article 1068

VOTANTS : 17

POUR : 17

7. Budget principal 2024

Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2023 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget principal 2024.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 040 306,66 € et en investissement à 1 411 615,21 €. Le budget de la commune est voté par chapitre.

VUE SECTION
FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	732 996,00 €
012	Charges de personnel	995 089,00 €
65	Autres charges de gestion courante	273 407,00 €
66	Charges financières	7 316,97 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux amortissements et prov	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
014	Atténuation de produits	7 000,00 €
042	Op ordre entre sections	23 997,69 €
	TOTAL	2 040 306,66 €

RECETTES

70	Produits des services	109 600,00 €
73	Impôts et taxes	744 006,00 €
731	Impositions directes	616 459,00 €
74	Dotations et participations	415 007,11 €
75	Autres produits de gestion courants	44 051,80 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €
77	Produits exceptionnels	700,00 €
78	Reprises sur Amort. et Prov.	482,75 €
002	Excédent antérieur reporté	100 000,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	TOTAL	2 040 306,66 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
16	Charges financières	98 367,84 €
20	Immobilisations incorporelles	62,15 €
204158	Subv équip nature pers droit public	42 213,08 €
21	Immobilisations corporelles	856 667,71 €
23	Immobilisations en cours travaux	413 923,60 €
O41	OO Opé patrimoniales	380,83 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
	TOTAL	1 411 615,21 €

RECETTES

001	Excédent antérieur reporté	122 610,78 €
040	Opérations d'ordre entre sections	23 997,69 €
27	Avances remboursables	350 000,00 €
021	Virt section de fonctionnement	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	562 920,47 €
13	Subventions d'investissement	351 705,44 €
024	Produits des cessions	0,00 €
16	Emprunt euros	0,00 €
21	Immos corporelles (aliénations)	0,00 €
23	Immobilisations en cours travaux	0,00 €
041	OO Opé patrimoniales	380,83 €
	TOTAL	1 411 615,21 €

Plusieurs élus regrettent qu'il n'y ait pas eu de réunion préalable pour décider des priorités et des projets. Ils souhaitent que les orientations soient définies. Ils vont donc s'abstenir de voter le budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024.

VOTANTS : 17

POUR : 13

ABSTENTION : 4

8. Budget annexe Lotissement du Bourg 2024

Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2023 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget principal 2024.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap	Article	Intitulé	Montant HT
011	6045	Maitrise d'œuvre	5 344,00 €
011	605	Travaux	70 039,50 €
013	6037	Maison	80 000,00 €
65	65888	Arrondis TVA	5,00 €
66	66111	Intérêts des emprunts, dettes	1 132,24 €
042	7133	Annulation du stock initial	197 862,58 €
042	71355	Variation stocks de terrains aménagés	274 378,32 €
043	608	Frais accessoires d'achat	1 132,24 €
		TOTAL	629 893,88 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
040	3555	Intégration stock final	274 378,32 €
16	1641	Emprunts	94 210,84 €
16	168741	Remboursement avance au BP	350 000 €
		TOTAL	718 589,16 €

RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
013	6037	Maison	80 000,00 €
75	75888	Arrondis TVA	5 €
70	7015	Vente des terrains	182 000,00 €
70	707	Vente de la maison	1 €
042	71355	Intégration stock final	274 378,32 €
043	796	Transfert de charges financières	1 132,24 €
002		Résultat fonctionnement	286 988,97
		TOTAL	824 505,53 €

RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
040	3355	Annulation du stock initial	197 862,58 €
040	3555	Sortie des parcelles vendues	274 378,32 €
001		Résultat investissement	418 749,91 €
		TOTAL	890 990,81 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget annexe 2024 Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 17

POUR : 17

9. Fongibilité des crédits

Exposé de Monsieur VANNIER

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cela permet de faire face à une dépense urgente sans être contraint de réunir le Conseil municipal dans des délais courts.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

VOTANTS : 17

POUR : 17

Séance levée à 20 heures 15